



Sommaire

- ⇒ Edito : Vers une gouvernance plus transparente de la forêt (P.1).
- ⇒ La société civile et les parlementaires créent une synergie sur le FLEGT (P.1).
- ⇒ Organisation du 2^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV (P.2).
- ⇒ Lancement du Projet «Système Informatique de Vérification de la Légalité des bois et produits dérivés en République du Congo» (P.2)
- ⇒ Elaboration d'un manuel de procédures à l'attention des sociétés forestières (P.3).
- ⇒ Autres appuis (P.3).
- ⇒ La semaine FLEGT (P.4).

Edito : Vers une gouvernance plus transparente de la forêt

Coucou, nous revoilà ! Chers ami(e)s, c'est le cas de le dire. Une année durant, la publication de la Lettre d'information et d'échange bimestrielle avait du plomb dans ses ailes, c'est ce qui justifie ce passage à vide. Comme le roseau, nous n'avons fait que nous plier sans rompre. L'espoir qui nous animait toujours n'a pas été vain, la preuve, nous voici de nouveau parmi vous pour cette année 2015 qui s'annonce très prometteuse avec la tenue du 6 au 7 mai 2015, du 2^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT, et le lancement le 8 juillet dernier, du Projet «Développement du système informatique de vérification de la légalité et de la traçabilité des produits bois au Congo». C'est ce qui a fait dire à Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'économie forestière et du développement durable «Nous avançons pas à pas et sûrement vers un système de gestion durable de nos forêts qui garantit au présent et à l'avenir la disponibilité des ressources

forestières et bien sur de l'activité économique, sociale et culturelle» et M. Gilles REBATTET de reconnaître dans son allocution au nom de la Délégation de l'Union Européenne : «Dans quelques mois, le Congo se sera doté d'un système informatique de vérification de légalité de son bois. C'est un pas important vers un commerce plus fiable et mieux documenté du bois congolais et vers une gouvernance plus transparente de la forêt au Congo» □



Aurélien-Després TATY
Directeur de la Communication
et de la Vulgarisation

Bonne lecture à toutes et à tous.

La société civile et les parlementaires créent une synergie sur le FLEGT



Adolphe NGASSEMBO,
Point focal national APV-FLEGT

Il s'est tenu les 26 et 27 mai 2015 à Brazzaville, un atelier d'échange entre les parlementaires, membres du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAR), la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), le Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones sur REDD+ et la Coalition « Publiez Ce Que Vous Payez » de Brazzaville, Pointe-Noire, Niari, Lékoumou, Cuvette-Ouest et Sangha sur les processus APV-FLEGT, REDD+ et ITIE. Organisé conjointement par le REPAR-Congo, AZUR Développement et le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH), cet atelier avait pour objectif général de promouvoir un partenariat effectif entre la société civile et les parlementaires pour le renforcement de la gouvernance forestière. Différents thèmes y ont été débattus notamment la présentation du processus APV-FLEGT : ses avancées et ses défis; l'engagement des parlementaires dans le processus APV-FLEGT ainsi que le processus REDD+ ; la politique forestière, l'avant-projet de la loi portant régime forestier et ses textes d'application : les priorités et les défis de la société civile ; la stratégie nationale et sauvegarde REDD : attentes et défis de la société civile et enfin la présentation du processus ITIE et les défis pour la filière bois. Au terme de cet atelier, les participants ont pris les engagements suivants : mettre en place une plate-forme de travail entre les parlementaires et la société civile (ONG, organisations des populations autochtones); organiser de façon conjointe des réunions de renforcement des capacités; échanger régulièrement les informations sur la gouvernance forestière (créer un mailing list pour faire circuler les informations); mutualiser les connaissances; définir des positions communes. (suite P.2.)

La société civile et les parlementaires créent une synergie sur le FLEGT (suite P.1)

Par ailleurs, les participants se sont engagés à : élaborer de façon collégiale des propositions de lois ; échanger régulièrement les informations; mener un plaidoyer sur les questions de gouvernance forestière auprès des partenaires et de l'exécutif; sensibiliser les parties prenantes, y compris d'autres parlementaires sur les thématiques liées au processus APV-FLEGT, REDD+ et ITIE; organiser des concertations permanentes (séminaires, ateliers, etc.) sur les thématiques liées à l'APV-FLEGT, la REDD+ et l'ITIE; organiser des descentes auprès des communautés locales et autochtones afin de s'enquérir de la situation de celles qui vivent dans les zones d'exploitation forestière ; publier des informations sur les activités du REPAR sur le site APV-FLEGT géré par le Ministère de l'économie forestière et du développement durable. Les participants ont salué cette initiative, la première du genre, à avoir réuni les parlementaires et la société civile sur les questions de gouvernance forestière □

Organisation du 2^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT

Les acteurs de la gouvernance forestière s'accordent sur les perspectives 2015

Les membres du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) entre la République du Congo et l'Union Européenne se sont réunis à Brazzaville les 6 et 7 mai 2015 pour la deuxième réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord.

Co-présidé par leurs Excellences Henri DJOMBO, Ministre de l'économie forestière et du développement durable et Saskia De LANG, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne en République du Congo, le deuxième Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT a permis aux experts du Congo et de l'Union Européenne de faire le point sur l'APV-FLEGT au cours de la session technique du 6 mai 2015.

Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issue de cette session formelle notamment la sécurisation des fonds congolais pour le Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL).

En outre, le démarrage effectif des activités de l'Auditeur Indépendant en septembre 2015 et l'émission des premiers certificats de légalité APV-FLEGT avant 2015. De plus, la réactivation du Groupe de Travail Communication (GT Comm) ; l'organisation d'une réunion interministérielle de réflexion sur le financement pérenne du SVL et l'organisation du 3ème CCM en novembre 2015 (18-19/11/15) □

Retrouvez la totalité des recommandations à l'adresse www.apvflegtcongo.info



Le Ministre de l'économie forestière et le Chef de délégation de l'UE après la signature de l'aide mémoire

Lancement du Projet «Système Informatique de Vérification de la Légalité des bois et produits dérivés en République du Congo»



Michel ELENGA, au centre, prononçant son allocution de circonstance

Cinq (5) ans après la signature de l'APV-FLEGT entre la République du Congo et l'Union Européenne (UE), un pas notable vient d'être fait avec le lancement le 8 juillet 2015 à Brazzaville du Projet «Système Informatique de Vérification de la Légalité des bois et produits dérivés en République du Congo».

La cérémonie de lancement de ce projet a été placée sous la présidence du Directeur de cabinet du Ministre de l'économie forestière et du développement durable, M. Michel ELENGA, qui avait à ses côtés M. Gilles REBATTET, de la Délégation de l'UE en République du Congo et M. Alain VERNEY, directeur du projet. On a noté également à cette cérémonie, la présence de la représentante de l'Agence Française de Développement (AFD), du représentant de l'Ordonnateur national FED, M. Martin OKOGNA, des cadres du ministère de l'économie forestière et du développement durable, des représentants de la société civile œuvrant dans la gouvernance forestière ainsi que des représentants de la Société Générale de Surveillance (SGS), société mettant en œuvre le projet.

Financée à hauteur de 1,7 millions d'Euros soit 1 milliard cent quinze millions de francs CFA par la Commission Européenne, cette première composante du projet qui en compte deux vise, a expliqué M. Alain VERNEY en le présentant, le développement d'une application informatique de vérification de la légalité et de la traçabilité des produits bois (SIVL). Les domaines d'application de ce système informatique sont la vérification de la légalité, la vérification de la traçabilité, l'émission des autorisations FLEGT et AVE (Attestation de Vérification à l'Exportation) ainsi que les rapports et les statistiques. Cette première composante sera exécutée en dix (10) mois à compter de la date du lancement du projet pour s'achever en avril 2016. (Suite P.3)



Lancement du Projet «Système Informatique de Vérification de la Légalité des bois et produits dérivés en République du Congo» (suite P.2)

La deuxième composante du projet qui sera financée par la partie congolaise vise la préparation à la phase de déploiement au niveau national. S'exprimant pour la circonstance, M. Michel ELENGA a déclaré qu'«en procédant au lancement des activités du Projet «Système Informatique de Vérification de la légalité des bois et produits dérivés au Congo», le gouvernement de la République et l'UE, concrétisent l'engagement de faire aboutir le logiciel de traçabilité des bois et relèvent ainsi le défi commun de la lutte contre l'exploitation illégale des bois en vue de l'amélioration de la gouvernance forestière, objet de la signature de l'APV entre le Congo et l'UE». M. Gilles RABATTET a, de son côté, souligné que «beaucoup a été accompli ou en passe de l'être. Il reste cependant d'importants défis à relever. Le plus important est la phase de diffusion nationale du logiciel. Une fois que celui-ci aura été élaboré et testé, les futurs utilisateurs devront être formés et le logiciel installé puis mis en service dans les administrations centrales et déconcentrées» □

Elaboration d'un manuel de procédures à l'attention des sociétés forestières

Atelier de validation

La Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT) a organisé le 12 mai 2015 dans la salle de conférences du ministère de l'économie forestière et du développement durable, un atelier de validation du manuel de procédures pour l'obtention des documents vérificateurs de la grille de légalité FLEGT des bois issus des forêts naturelles présidé par le Directeur de cabinet du Ministre de l'économie forestière et du développement durable, M. Michel ELENGA.



Le Directeur de cabinet posant avec les participants

Cet atelier de quarante participants s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et de la contractualisation entre la CLFT et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) d'un projet visant à mettre à la disposition de tout exploitant forestier un manuel de procédures pour l'obtention des documents vérificateurs de la grille de légalité FLEGT des bois issus des forêts naturelles contenant des informations issues des textes légaux et réglementaires en vigueur au Congo.

Financé à hauteur de 60.000 dollars US, l'exécution de ce projet a permis à la CLFT en partenariat avec les dix (10) administrations impliquées dans le Système de Vérification de la Légalité (SVL) forestière de travailler en synergie pour l'élaboration dudit manuel. Ce manuel est un aide-mémoire qui permettra aux sociétés forestières de mieux préparer leurs dossiers de demande d'obtention des documents vérificateurs auprès de dix (10) administrations publiques impliquées dans la mise en œuvre du SVL. De même, ce manuel aidera les consommateurs européens d'avoir des renseignements pertinents des documents vérificateurs de la légalité dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). Conformément à l'APV-FLEGT, ces documents vérificateurs (37 vérificateurs sur 162 de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles) serviront à attester le respect de la légalité par les entités forestières suscitées, avant toute délivrance du certificat de légalité. Le Financement du programme UE FAO FLEGT a permis la production de ce manuel qui du reste a été préfacé par le Ministre en charge des forêts. Sur ce, 37 vérificateurs sur 162 de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles ont été renseignés et présentés suivant leur constitution établie dans cette grille de légalité □

Autres appuis

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, en sigle ATIBT, vient de commencer un projet financé par la Commission Européenne intitulé «Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT (FLEGT-IP)». Ce projet a pour objectif principal d'appuyer les professionnels forestiers tropicaux à la mise en œuvre du processus FLEGT au Cameroun et en République du Congo ; et améliorer leur représentativité dans le cadre des négociations des APV en République Démocratique du Congo et au Gabon. Les associations professionnelles renforcées contribueront à améliorer l'implication du secteur privé dans le Plan d'Action FLEGT. Les trois résultats généraux attendus sont :

1. Une amélioration de la capacité des associations professionnelles à informer l'ensemble du secteur privé sur les exigences des marchés en général et sur le Plan d'Action FLEGT en particulier ;
2. Un accroissement de la représentativité du secteur privé, à travers les associations professionnelles, dans les négociations des APV et une mise en œuvre facilitée grâce à une meilleure compatibilité avec les réalités de l'ensemble du secteur privé forestier ; (suite P.4).



Autres appuis (suite P.3)

3. Une capitalisation et une présentation lors de réunions internationales des résultats des deux points précédents.

Les actions essentiellement basées sur l'information, la représentation, l'organisation de tests à blancs de légalité, la reconnaissance des certificats privés par le FLEGT, la simplification des plans d'aménagement, la facilitation de l'accès aux formations, l'appui à la mise en place des systèmes nationaux de traçabilité, dans le but d'obtenir une meilleure intégration du secteur privé dans le processus FLEGT. Le but est de favoriser l'interaction et les relations entre secteur privé, gouvernements, et partenaires pour favoriser à terme la mise en place d'APV performants compris de tous □

La semaine FLEGT

Les progrès et les défis à mi parcours



Le conseiller Grégoire NKEOUA, un des membres de la délégation congolaise

La semaine FLEGT 2015 s'est tenue du 16 au 19 mars 2015 sous l'égide de la Commission Européenne à Bruxelles, en Belgique. Cet évènement a rassemblé près de 300 participants originaires de plus de 50 pays, dont 7 du Congo Brazzaville. Durant cette semaine les participants ont analysé les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action

FLEGT de l'Union Européenne (UE) mais aussi et surtout les difficultés rencontrées, les défis qui affectent la mise en œuvre, les perspectives envisageables, les impacts et la pertinence durable de FLEGT dans un monde en rapide évolution.

Le FLEGT en vaut-il la chandelle ? Cette question a fait l'objet de discussion à l'ouverture de la semaine FLEGT de cette année.

Depuis son lancement, en 2003, d'importants montants ont été investis dans le FLEGT. Ce plan d'action qui vise à combattre l'importation et la commercialisation en Europe de bois illégaux, ainsi qu'à renforcer la gouvernance forestière, peine pourtant à être visible pour le consommateur puisque pour le moment, aucune autorisation FLEGT sensée accompagner les bois et produits légaux importés dans l'Union européenne, n'a encore été émise par les pays ayant signé un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'UE. Il semblerait cependant que le Ghana et l'Indonésie soient, à l'heure actuelle, les deux premiers pays signataires des APV aptes à émettre le précieux sésame. Les différents intervenants ont indiqué qu'il fallait se donner du temps et qu'il s'agissait d'un processus lent, mais qui, finalement, allait au-delà des attentes initiales. Déjà, un travail a été mené dans la lutte anti-corruption ; un renforcement de la transparence est en cours ; de nombreux textes et lois ont été revus ; une prise en compte de l'organisation des marchés intérieurs se fait montre ; de nombreuses formations initiales ont été dispensées et les capacités des acteurs concernés ont été accrues ; enfin, une nouvelle culture de la négociation entre administration, société civile et secteur privé a été initiée.

Les travaux menés en groupe se sont entre autres concentrés sur des thèmes plus techniques tels que : le développement d'une application informatique de vérification de

la légalité et de la traçabilité des produits bois (SIVL) ; le FLEGT et les facteurs de la déforestation ; le FLEGT et la certification privée ; les systèmes de vérification de la légalité ; les synergies FLEGT-REDD+ ; les synergies FLEGT-CITES ; l'observation indépendante des forêts ; la facilitation FLEGT dans le cadre des APV.

La semaine FLEGT 2015 s'est terminée par une séance plénière de clôture optimiste. Même si il est convenu que le FLEGT ne peut résoudre à lui seul tous les problèmes, force est de constater que ce qui était auparavant une initiative européenne est devenue une alliance mondiale. «L'impressionnant pouvoir de transformation» du FLEGT a également été salué. Malgré une perte d'élan dans certains processus APV, la transparence et de la participation dans les APV les distinguent des autres accords commerciaux européens. Des recommandations ont été faites en vue de mettre en œuvre plus efficacement le Plan d'action FLEGT et les APV. Faisant remarquer que la déforestation n'est plus aujourd'hui le fait du seul secteur forestier, et qu'elle est principalement liée à la conversion (le plus souvent illégale) des forêts en faveur de l'agriculture, les intervenants de la société civile ont appelé à un nouveau Plan d'action qui traite du problème plus vaste de la déforestation. En guise de clôture, le Commissaire européen pour la coopération et le développement international, M. Neven MIMICA a souligné que sans volonté politique et sans la participation totale du secteur privé, le FLEGT et les APV seraient voués à l'échec □

Toute l'information et les rapports détaillés de la semaine FLEGT 2015 sont disponibles sur : <http://www.flegtweek.org/home>

Pour échanger avec nous

Point focal national de l'APV-FLEGT au Congo :

Adolphe Ngassebo

+242 05 574 50 40/ 06 999 23 98 - angassebo@yahoo.fr

Coordonnateur de la CLFT

Alain Ossebi

242 06 978 67 06 / 05 526 02 11 - oss_@yahoo.com

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'APV-FLEGT Congo <http://apvflegtcongo.info> 



Accord de partenariat volontaire sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux



Ce document a été produit avec appui financier de l'Union Européenne mais il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne.